

n° 2

# FORÊTS PRIVÉES

## de Bourgogne- Franche-Comté



Juin 2018

*Journal d'information des propriétaires forestiers privés*

**ATTENTION !**

**Le n° 3  
sera numérique.  
Inscrivez-vous  
dès maintenant  
par mail\* !**

(\* explications en page 2)

**ECONOMIE**  
Quand le  
chêne alerte !

4

**LA FORÊT  
BOUGE !**  
Votre nouvel  
outil internet

6

**CITIQUE**  
Aidez la  
recherche

5



# L'ÉDITO

## Sommaire

- Edito p. 2
- Actualités : chasse p. 3
- Page économique p. 4
- Santé des forêts p. 5
- La Forêt bouge p. 6
- Recherche : les tanins p. 8
- Bourse foncière et restructuration p. 9
- Les syndicats dans vos départements p. 10
- Brèves / Contacts p. 12



Patrick MICHEL © CIA 2590

La polémique sur les exportations de grumes de chêne notamment en Chine, a fait la une de l'actualité forestière.

La récolte de chêne, en Bourgogne-Franche-Comté représente 28 % de la récolte française de chêne : notre région est donc impactée par ce sujet. Sans nier l'accroissement du volume de chêne exporté en Chine depuis 2009, analysons sereinement la situation et traçons des voies pour l'avenir.

Quel volume bois d'œuvre potentiel de chêne est réellement disponible dans la région ?

L'IGN et le FCBA<sup>(1)</sup> ont réévalué le volume de bois d'œuvre potentiel de chêne en utilisant les critères «bois d'œuvre» définis par les professionnels (diamètre sur écorce à 1,3 m de 40 cm minimum, diamètre fin bout minimal : 33 cm, longueur de fût supérieure ou égale à 3 m, bois sain purgé de pattes).

Cette évaluation donne un volume bois d'œuvre potentiel de chêne de 695 000 m<sup>3</sup>, très proche de la récolte issue de l'enquête annuelle de branche (plus de 600 000 m<sup>3</sup> - moyenne 2005-2016).

Le volume disponible le plus élevé est constitué de chêne de 55 à 65 cm de diamètre ; le volume potentiel des bois de plus de 65 cm de diamètre et celui des bois moyens (40 cm de diamètre) est stable, celui des bois de 10 à 25 cm de diamètre n'a cessé de diminuer depuis 1982, traduisant un manque de renouvellement des chênaies.

Dans quel type de propriété se concentre le volume bois d'œuvre potentiel ?

L'augmentation du stock est continue et forte en forêt privée, l'expansion est plus modérée en forêt publique.

En forêt privée, cette expansion concerne les gros bois et très gros bois. Le stock le plus important se trouve dans la Nièvre et dans l'Yonne (8 millions de m<sup>3</sup> pour chacun de ces départements) puis en Saône-et-Loire (6 millions de m<sup>3</sup>), en Haute-Saône (plus de 4 millions de m<sup>3</sup>) et en Côte d'Or (moins de 4 millions de m<sup>3</sup>).

Tous ces bois ne sont pas récoltables dans l'immédiat, une majorité d'entre eux sont des bois moyens qu'il faut encore améliorer pour parvenir à obtenir des gros bois de qualité.

A moyen terme, la forêt privée a donc un rôle fondamental à jouer dans l'approvisionnement des industries du chêne.

Les scieurs et transformateurs de chêne sont inquiets quant à leur approvisionnement, la forêt privée en détient une partie. Peut-être est-ce l'occasion de réfléchir à la manière de répondre à ces inquiétudes et de construire avec l'ensemble des partenaires une filière chêne solide et novatrice en Bourgogne-Franche-Comté.

<sup>(1)</sup>Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

## Le CRPF vous informe !

En 2018, le 3<sup>e</sup> numéro sera numérique.

A compter de 2019, les 2 premiers numéros de l'année ne seront envoyés par courrier qu'aux propriétaires de plus de 10 ha et le dernier sera numérique.

Pour tous ceux qui souhaitent recevoir le journal par mail, merci de communiquer votre adresse à :

**fabienne.blanc@cnpf.fr**

Le journal est toujours téléchargeable par tous sur le site du CRPF BFC.

### Pour les adhérents de Syndicats,

l'envoi par mail sera privilégié mais l'envoi papier reste possible.

**Jean-François JORIOT**

Président de Forestiers Privés  
de Franche-Comté



**Charles de GANAY**

Président du CRPF  
Bourgogne-Franche-Comté



**Joseph de BUCY**

Président de Forestiers Privés  
de Bourgogne



Avec le soutien financier  
de la Région Bourgogne-  
Franche-Comté

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## Chasse

Christian BULLE  
Président FPFC Jura

### Une forêt diversifiée, une régénération économiquement viable, de beaux animaux et une chasse de qualité...

La dernière réunion du groupe technique du comité régional cynégétique a permis de cibler des unités de gestion cynégétiques dans lesquelles il y a, soit des atteintes importantes aux peuplements, soit une sensibilité particulière des peuplements. Schématiquement et pour un premier temps, deux zones sont retenues pour chacun des départements.

Avant l'automne, ces zonages feront l'objet de propositions d'actions définies par le comité régional cynégétique dans sa composition officielle à partir « d'une boîte à outils » issue des travaux de la région Grand-Est et ouverte à toutes les suggestions BFC.

La fiche de signalement de dégâts sera harmonisée au niveau de l'ensemble des départements de la région.



Christian BULLE ©

Il n'en demeure pas moins que jusqu'à présent, les retours d'informations sont très insuffisants, tant de la part des gestionnaires que des propriétaires, y compris dans les départements où il y a eu une action de sensibilisation.

### Comment les plans de chasse évoluent-ils ?

**Le premier paramètre** est celui de la collecte des informations de pression sur les régénérations. Les chasseurs collectent eux-mêmes des données cynégétiques (poids des gibiers, longueurs des pattes et dagues, réalisation dans le temps des tableaux de chasse...), données qui sont exploitées par les services techniques des FDC<sup>(1)</sup> et présentées annuellement en CDCFS<sup>(2)</sup>. Les propriétaires et gestionnaires forestiers doivent faire le même genre de collecte sur les atteintes aux régénérations. Ces dernières ne sont malheureusement pas exploitées visuellement en CDCFS. La validation des informations issues des fiches de dégâts prend du temps au CRPF ou au syndicat, mais on pourrait résumer la situation par une formule lapidaire « pas d'information partagée sur les dégâts forestiers, pas d'augmentation des plans de chasse ».

Si les forestiers, ayant une connaissance minimum des espèces grand gibier, ne participent pas aux travaux de définition des plans de chasse en amont de la commission officielle, ils s'opposent sans grand résultat aux propositions des chasseurs en CDCFS.

#### Composition d'une CDCFS

- 🦌 La DDT, l'ONCFS
- 🦌 3 représentants des intérêts agricoles dont le président de la chambre d'agriculture
- 🦌 3 représentants des intérêts forestiers
- 🦌 2 représentants des associations de protection de la nature
- 🦌 1 représentant qualifié en matière scientifique ou technique
- 🦌 8 représentants des intérêts cynégétiques dont le président de la FDC
- 🦌 2 représentants d'associations spécialisées (louveteiers et piégeurs)

#### Exemple : Chamois dans une réserve de chasse - Les Moussières (39)

Année	Attributions	Comptages
2014	0	Pas
2015	3	17
2016	5	12
2017	6	11

**Le second paramètre** est celui des indices de présence de chacune des espèces grand gibier, qui peuvent être partagés entre chasseurs et forestiers lorsque le protocole le permet.

La concertation des forestiers privés et publics est indispensable pour avoir une vue d'ensemble de la problématique de chacun des massifs forestiers et éviter ainsi l'oukase de tel forestier qui ne supporte pas le moindre cervidé ou celui du chasseur-forestier qui oublie d'être forestier.

	Abrévi°	Partage
Indice kilométrique pédestre	IKP	non
Indice kilométrique voiture	IKV	oui
Comptage aux phares		oui
Indices sur la flore	IC et IA	oui
Indices sur la régénération		oui
Relevé de dégâts		oui
Masse corporelle des jeunes	MC	non
Long. des dagues	LD	oui
Long. des cornes	LC	oui
Long. des pattes arrières	LPA	oui
Long. des mâchoires	LMI	oui

<sup>(1)</sup> FDC : Fédération départementale des chasseurs

<sup>(2)</sup> CDCFS : Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

**Le troisième paramètre** est le rapport entretenu entre représentants des forestiers et Fédérations des Chasseurs. Là où le dialogue est rompu ou inexistant, on assiste à des postures qui n'ont rien à voir avec le bon sens. Les éléments de terrain ne sont pas entendus en raison d'une méfiance exacerbée. Lorsque les forestiers citent les zones où la pression est insupportable sur les régénérations, les FDC argumentent qu'il n'y aurait pas d'indices validés scientifiquement, qu'il fallait planter autre chose ou autrement. A la question **quoi** et **comment**, chasseurs et forestiers sortent les camarades Yaka et Fokon. Bref, une catastrophe !

Alors que sur le secteur Dole-Gex-Versoix, les comptages aux phares du cerf passent de 152 en 2008, à 141 en 2012 et à 518 en 2018 (+ 267 %), l'indice de consommation 2017 (IC) est meilleur qu'en 2012 pour revenir au niveau de 2008.

Dans le même temps le niveau du renouvellement des régénérations s'effondre (il est divisé par 3) par rapport à 2012.

Quelle cohérence entre ces données, dont on nous dit qu'elles sont validées scientifiquement ?

### En conclusion

Des éléments cynégétiques et forestiers partagés, un dialogue constructif sans abus de position dominante, une connaissance minimum des objectifs et contraintes de l'autre, pas de conseils à l'emporte-pièce des chasseurs vers les forestiers : « il faut faire de la futaie jardinée » et à l'inverse, « il faut chasser en poussée silencieuse ».

Les forestiers sont encore les mieux qualifiés pour déterminer les modes de gestion forestière et les chasseurs les plus compétents pour adopter les modes de chasse qui conviennent.

# Quand le chêne alerte !

Patrick MICHEL - CIA 25/90

Bruno BORDE - CRPF BFC

La pénurie de chêne, évoquée à grands cris par les scieurs depuis le début de l'année, a fini par trouver écho. Le ministre de l'Agriculture, conscient du problème, a sollicité les DRAAF\* pour réunir dans chaque région l'ensemble des parties prenantes et partager un diagnostic des difficultés rencontrées. C'est dans ce cadre que se sont réunis à Dijon, le 3 mai, les acteurs de la filière bois.

Vincent Favrichon, directeur de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, a rappelé en introduction le besoin de sécuriser la filière avec une vision à long terme. La dernière étude régionale sur la ressource en chêne régionale menée par l'IGN et le FCBA\*, a ensuite été présentée par Olivier Chappez du SERFOB\*. Cette étude, plus pointue que les analyses jusque-là menées, ne prend en compte dans ses calculs que les volumes réellement utilisables en scierie. Le résultat donne des volumes réduits d'un tiers par rapport aux prévisions antérieures : le constat est donc préoccupant.

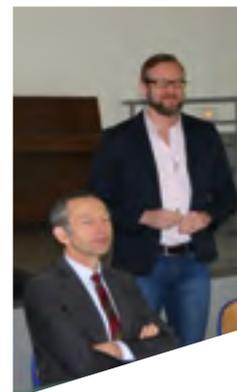
Lecture sera faite d'un mot adressé par Jean Philippe Bazot, président de notre interprofession FIBOIS BFC\*, souhaitant la généralisation du label UE pour les chênes vendus en forêt privée.

Jean-Baptiste Schwebel, responsable commercial à l'ONF, a ensuite expliqué le mécanisme de cette labellisation visant à favoriser la transformation des chênes en Europe, en ne donnant accès à la ressource qu'aux entreprises qui s'engagent dans ce sens.

Bien entendu les représentants de la forêt privée étaient présents. Sans remettre en cause le bien-fondé de la préoccupation des scieurs, Joseph de Bucy a insisté sur le problème de renouvellement des chênaies en forêt privée : difficultés techniques liées au gibier, au problème du coût des travaux et à l'absence de financements publics.

Stéphanie Schaer, de la DIRECCTE, a ensuite détaillé les dispositifs que les services de l'Etat sont en mesure d'apporter aux entreprises en difficulté.

Un débat riche d'échanges avec la salle a suivi. Au-delà des revendications, David Chavot de la société Margaritelli a apporté son témoignage d'acheteur de chêne. Selon lui, la crise que traverse la profession peut constituer une opportunité, celle de la renaissance d'un esprit de filière où chacun prendra conscience des intérêts qu'il partage avec ses partenaires. Donnons-lui donc raison !



Vincent FAVRICHON (DRAAF) et Jean-Baptiste SCHWEBEL (ONF)

Patrick MICHEL © CIA 2590

## Marché des bois

**Prix indicatifs constatés - ventes ONF Pouilley-les-Vignes (25) 18/04/18 (bois façonné bord de route)**

Chêne	de 78 à 408 €/m <sup>3</sup>
Hêtre	de 42 à 97 €/m <sup>3</sup>
Frêne	de 62 à 133 €/m <sup>3</sup>
1 lot de tremble	32 €/m <sup>3</sup>

**Prix indicatifs constatés à la vente de Poligny (39) 11/04/18 (bois sur pied)**

<b>Sapin</b>	
1 - 2 m <sup>3</sup>	de 41 à 61 €
2 - 3 m <sup>3</sup>	de 46 à 70 €
> 3m <sup>3</sup>	de 49 à 65 €

<b>Epicéa</b>	
1 - 2 m <sup>3</sup>	de 41 à 61 €
2 - 3 m <sup>3</sup>	de 46 à 70 €

<b>Billons sapin/épicéa BI+BO</b>	de 20 à 40 €/stère
-----------------------------------	--------------------

**Le chêne :** la demande en chêne reste très soutenue en ce début d'année 2018, avec une forte demande des scieries. A l'image du second trimestre de 2017, les cours s'envolent et enregistrent, après quatre années consécutives de hausse régulière, une nouvelle hausse de 15 à 30 % selon les qualités.

A noter une forte demande en bois de qualité merrain (pour les tonneaux) avec des lots se commercialisant à plus de 300 €/m<sup>3</sup> : cette hausse s'explique par la rareté de la matière première de qualité et une demande soutenue.

Il est également conseillé de profiter de ces prix exceptionnellement hauts pour commercialiser aux meilleurs prix les coupes d'amélioration dans les bois moyens (30/40 cm de diamètre).

**Le douglas :** concernant le douglas en Bourgogne, les prix moyens par catégorie de volume se stabilisent et la demande est forte. Les bois moyens destinés au bois de vêture et d'extérieur (terrasse, piscine, jardin, bardage...), bois technique (lamellé-collé, contrecollé...) et charpente en bois moyen se vendent à des prix soutenus.

**Prix indicatifs du douglas sur pied en Bourgogne**

<b>Douglas</b>	
0,5 - 1 m <sup>3</sup>	de 35 à 52 €
1 - 1,5 m <sup>3</sup>	de 50 à 63 €
1,5 - 2,5 m <sup>3</sup>	de 55 à 60 €
> 2,5 m <sup>3</sup>	de 45 à 68 €

# Quelques faits marquants ...

Alexandre GUERRIER - CRPF BFC



Ecorce déhiscente sur frêne, symptôme de l'hylésine

Photos : Alexandre GUERRIER © CNPF

## Chalara, les dommages continuent

La chalarose du frêne découverte depuis bientôt 10 ans, continue ses dégâts. Les jeunes peuplements étaient jusque-là les plus touchés ; c'est toujours le cas mais les peuplements adultes, de plus en plus impactés par la maladie, se dégradent également. Ceci s'observe en particulier sur station fraîche/humide de vallée. Fait nouveau depuis cette année 2017, l'hylésine (un insecte parasite) commence à être observée dans ces peuplements vulnérables.

## Les plantations

L'année 2017 a été marquée par de fortes chaleurs et d'importants déficits hydriques en mai et juin. Les plantations en ont beaucoup souffert, d'autant plus lorsqu'elles ont été tardives (jusqu'à mi-mai), que les racines des plants ont été trop coupées ou que le terrain a été mal préparé.

Dans ce contexte, les plants se sont desséchés parfois à plus de 50 %, au mieux ils ont vivoté.

C'est sur le douglas, essence principale de reboisement de l'échantillon observé, que les problèmes de plantations ont été les plus sévères. Néanmoins, ces problèmes ont également été rencontrés sur le mélèze, l'épicéa et le hêtre.

Dans ces conditions climatiques aléatoires, il est recommandé de faire le choix d'une essence parfaitement adaptée à la station, de ne pas planter tardivement, d'être attentif à la qualité des plants et de la plantation.



Taille trop sévère sur un plant de douglas

## Problèmes sanitaires dans les jeunes douglasaies

Sur sol calcaire superficiel, il n'est pas rare d'observer des douglas aux aiguilles décolorées et présentant un léger déficit foliaire. Ceci est probablement dû aux conditions stationnelles difficiles pour le douglas :

- faible réserve utile en eau,
- présence de calcaire actif.

Ces dernières années, ces symptômes se sont amplifiés. En 2017, des problèmes foliaires, souvent dûs à la rouille suisse du douglas, et des nécroses sur tiges ont été observés à plusieurs reprises. Après échantillonnage et analyse en laboratoire, plusieurs champignons de faiblesse ont été mis en évidence.

Dans ces conditions, il convient d'opter pour une sylviculture dynamique, afin de mettre l'arbre dans de bonnes conditions de croissance et permettre au douglas de faire face aux épisodes de sécheresse et aux éventuelles maladies qui pourraient se développer.

Ces problèmes foliaires et la présence de ces champignons de faiblesse, auxquels s'ajoutent parfois le chermès du Douglas (encore un insecte parasite !), posent la question de la place du douglas sur les stations calcaires superficielles.

Lors de reboisement, il est plus que jamais indispensable d'étudier précisément les conditions stationnelles pour ne pas faire d'erreur dans le choix de l'essence. L'introduction d'autres essences plus adaptées devra également être étudiée (mélèze, cèdre...).



Jeune douglas présentant un rouge physiologique et atteint par des champignons de faiblesse : *Phomopsis*, *Cryptosporiopsis*...

## ... www.citique.fr

Depuis de nombreuses années, nous avons connaissance du fait que les tiques sont vectrices de maladies, dont la fameuse maladie de Lyme, bien connue des forestiers. Pourtant, nous disposons de peu de connaissance sur leur mode de vie, sur les atteintes qu'elles transmettent...

L'INRA et ses partenaires ont lancé un projet de recherche collaborative afin d'aider les chercheurs à avancer et **VOUS POUVEZ Y PARTICIPER**. Comment ? En signalant votre piqûre et en envoyant la tique en laboratoire pour qu'elle soit analysée. Cette collecte permettra de mieux comprendre et prévenir la maladie de Lyme.

Le CNPF, dont les agents sont concernés par ce problème, s'est engagé dans cette démarche et travaille actuellement à l'adaptation du formulaire de déclaration pour qu'une collecte de données propres à l'Établissement puisse être effectuée puis étudiée.

**Pour plus d'information :**

<https://www.citique.fr/signalement-tique/>

<http://www.inra.fr/Grand-public/Economie-et-societe/Tous-les-magazines/Reportage-CITIQUE>

Mélanie VUILLIER - CRPF BFC



**Nouveauté**



# La Forêt bouge le coach des propriétaires



A l'occasion d'Euroforest, les 21, 22 et 23 juin prochains, le Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté va lancer officiellement la déclinaison régionale de **La Forêt bouge**, une plateforme de services gratuits à destination des propriétaires forestiers pour les accompagner dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine.

Résolument opérationnel, le site regroupe outils et modules pratiques pour gérer sa forêt (localiser ses parcelles sur une carte et suivre ses interventions), trouver un professionnel qualifié (annuaire), connaître le prix des bois et les démarches qu'il convient d'effectuer.

Avec 60 % de forêts privées, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte environ 320 000 propriétaires forestiers. C'est pour les soutenir dans leur mission de sylviculteur et les sensibiliser aux enjeux liés à ce patrimoine que partenaires publics et privés ont conçu et développé **laforetbouge.fr**. Le credo de cet outil unique et innovant à dimension nationale : mettre à la disposition des propriétaires forestiers une boîte à outils capable de répondre à des problèmes d'ordre pratique et favoriser les échanges avec les professionnels et les institutionnels du monde forestier.

## Zoom sur le module



**Gérer mes offres de vente**

**Foncier forestier**

- Consulter les offres de vente
- Gérer mes offres de vente**
- Gérer mes alertes

CRÉER UNE OFFRE DE VENTE

BROUILLON    EN ATTENTE VALIDATION    VALIDÉES

OV25-2018-001	Offre de vente OV25-2018-001	Vente
OV25-2018-001	Offre de vente OV25-2018-001	Vente

Venez tester le site grandeur nature sur le stand du CRPF à

**EUROFOREST 2018**

# h numérique es forestiers

N'hésitez pas à vous connecter sur **laforetbouge.fr** Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à votre interlocuteur du CRPF

Sur la 1<sup>ère</sup> page du site national, une vidéo explicative vous présente toutes les fonctionnalités.

## Foncier forestier

**Pour les propriétaires qui souhaitent vendre leurs parcelles**, vous avez maintenant la possibilité de publier une annonce sur le site.

Pour ceci, il vous suffit de créer un compte puis d'aller à la rubrique

« **Gérer mes offres de vente** »

Muni d'un minimum de renseignements (référence cadastrale, surface, éléments sur le peuplement...), vous pourrez ainsi proposer votre parcelle à la vente.

**Pour les acheteurs potentiels**, vous pourrez consulter les parcelles en vente dans la rubrique

« **Consulter les offres de vente** »

mais vous avez aussi la possibilité de créer des alertes lorsqu'une parcelle est mise en vente sur un secteur qui vous intéresse grâce à la rubrique

« **Gérer mes alertes** »

**Envie de vous former sur la prise en main du site !**

Deux demi-journées sont proposées dans le programme des journées d'information 2018 : elles auront lieu le **16 novembre** prochain à **Besançon** (matin ou après-midi).

Inscription sur le site [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

D'autres formations peuvent être organisées sur demande sur toute la région, faites-nous part de vos besoins par mail à l'adresse suivante :

[sandra.peroux@cnpf.fr](mailto:sandra.peroux@cnpf.fr)

Avec **laforetbouge.fr** j'entretiens mon bois !

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN BOIS, D'UNE FORÊT ?**  
Découvrez vite **laforetbouge.fr** un service **100% gratuit** qui vous accompagne dans la gestion et la valorisation de votre patrimoine forestier.

- Gérez vos bois**  
Localisez vos parcelles grâce à un outil de cartographie. Identifiez les espèces présentes sur votre terrain et définissez l'itinéraire sylvicole adapté. Planifiez également vos interventions et conservez l'historique de l'entretien de vos forêts.
- Gérez vos chantiers**  
Déposez une annonce sur le site pour les chantiers que vous souhaitez réaliser.
- Trouvez des professionnels près de chez vous**  
Consultez un annuaire des entreprises de votre région.
- Évaluez le prix du bois**  
Accédez à la grille de prix des principales essences de bois.
- Vendez ou achetez des parcelles**  
Entrez facilement en contact avec les vendeurs et acheteurs.
- Simplifiez vos démarches**  
Consultez la réglementation et réalisez vos principales démarches directement en ligne.

**CRÉEZ VITE VOTRE COMPTE GRATUITEMENT SUR LAFORETBOUGE.FR !**  
Pour créer votre compte, pensez à vous munir de vos références cadastrales que vous pouvez obtenir en mairie.

**VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE LA FILIÈRE BOIS ?**  
Le site **laforetbouge.fr** est également fait pour vous ! Vous pouvez déposer des annonces pour des prestations et vous inscrire sur l'annuaire des entreprises de votre région. **Créez gratuitement votre compte !**

Nos partenaires :



## Les tanins, des composés chimiques susceptibles d'apporter de la plus-value à nos bois régionaux

En sélectionnant le **projet EXTRAFOR EST** fin 2017, le Ministère de l'agriculture a confirmé l'intérêt pour la société, la filière forêt-bois et l'industrie chimique, de valoriser les composés chimiques extractibles du bois et des écorces.

C'est le cas plus particulièrement des tanins, que l'on peut extraire par différents solvants ou par l'eau. Ces derniers, présents à des taux élevés compris entre 10 et 20% dans les écorces de différentes essences, se trouvent libres au sein des polymères (cellulose, hémicellulose et lignine) constituant la paroi végétale et le bois. A la différence des polymères, les tanins et les extractibles de manière générale sont destinés plutôt à des marchés de petits volumes mais à forte valeur ajoutée : cosmétique, santé humaine et animale, compléments alimentaires, détergence...

Les tanins ont 2 principaux usages : **en œnologie et pour le tannage des peaux.**

Pour tanner les peaux, les tanins provenaient de l'écorce de brins de taillis de chêne âgés de 20 ans au plus, prélevée à la montée de sève du printemps, soit sur tige debout, soit sur tige abattue, placée sur chevalet. Ce système sylvicole « dédié » et le travail délicat de l'écorceur ont disparu du fait de l'utilisation des tanins de châtaignier, naturellement plus concentrés, puis des sels de chrome permettant un tannage plus rapide mais différent.

**Ne serait-il pas opportun de revenir à une transformation plus « verte » du cuir, en incorporant davantage de tanins extraits de nos chênes locaux ?**

Les tanins consommés directement dans le vin proviennent des peaux du raisin et du bois des tonneaux ; mais ils peuvent aussi être rajoutés sous forme de tanins œnologiques pour bonifier le vin. Dans ce cas, on utilise les tanins de chêne mais également de châtaignier et d'essences exotiques, telles que le mimosa et le quebracho.

**Alors que de lourdes menaces d'extinction pèsent sur le Quebracho en Amérique du Sud, pourquoi participer à son extinction et l'importer encore ?**

**Pourquoi ne pas favoriser les tanins des chênes et les circuits-courts d'approvisionnement ?**



Dans ces deux valorisations, la propriété des tanins mise à profit est leur capacité de se lier aux protéines. Mais, comme la plupart des polyphénols dont ils font partie, les tanins présentent également des propriétés chimiques et biologiques tout à fait inédites (antifongiques, antibactériennes, anti-oxydantes).

Ces propriétés permettent bien d'autres valorisations, tournées vers la cosmétique ou vers le domaine des matériaux (adhésifs, résines et mousses isolantes), en fonction de l'origine et de la nature des tanins, qui varient en fonction des essences utilisées (feuillus ou résineux).

**Alors, pourquoi ne pas (re)lancer la chimie des extractibles du bois ?**

Pour s'y préparer, plusieurs informations sont requises :

- bien connaître notre ressource régionale, à la fois en forêt et dans les connexes industriels ;
- proposer une organisation de la collecte et du tri des fractions de biomasse les plus riches ;
- spécifier les techniques de préparation (broyage) et d'extraction des molécules ;

- savoir purifier les extraits voire transformer chimiquement les molécules pour les rendre plus fonctionnelles ;
- connaître les marchés d'utilisation des tanins en termes de volumes et de prix ;
- privilégier les utilisations en cascade.

**Par exemple, pourquoi ne pas débarrasser les écorces des précieuses molécules qu'elles comportent, avant de les utiliser comme combustibles, mulch ou compost horticole ?**

Le **projet EXTRAFOR EST**, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de traiter deux de ces questions : **caractériser la ressource et connaître les marchés**, afin de trouver les conditions de l'émergence d'une filière forêt-chimie. Seront étudiés les branches, les nœuds, l'écorce, le duramen et l'aubier du sapin, de l'épicéa, du douglas, du chêne et du hêtre.

La zone considérée revouvre le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté. A la tâche d'acquisition de connaissances s'ajoute une tâche d'animation, qui devrait permettre de faire dialoguer les acteurs de la filière forêt-bois avec ceux de la chimie.

Les résultats seront diffusés au fur et à mesure de leur obtention, dans des articles comme celui-ci, et sur le site

<http://www6.inra.fr/extraforest>

ou lors de réunions auxquelles vous nous inviterez.  
A bientôt donc !

**Francis Colin**, coordinateur,  
UMR Silva INRA Grand Est-Nancy,  
[francis.colin@inra.fr](mailto:francis.colin@inra.fr)

**Philippe Gérardin Lermab**,  
Université de Lorraine  
[philippe.gerardin@univ-lorraine.fr](mailto:philippe.gerardin@univ-lorraine.fr)



Premier institut de recherche agromonomique en Europe, deuxième en sciences agricoles dans le monde, l'Inra mène des recherches au service d'enjeux de société majeurs.  
<http://institut.inra.fr/>

# Animation d'une bourse foncière

ECHENOZ LE SEC - MASSIF DU CHANOIS

Cécile MATAILLET  
CRPF BFC

## Contexte

Située dans le périmètre du PDM (Plan de développement de massif) des Grands Bois, Echenoz-le-Sec est une commune rurale inscrite dans la région naturelle des plateaux calcaires de Haute-Saône. La localisation des parcelles appartenant aux propriétaires qui ont répondu à l'enquête du PDM a permis de mettre en lumière le massif du Chanois. La commune d'Echenoz-le-Sec a accepté et soutenu la mise en place d'une action permettant d'améliorer la situation foncière de ce massif.

## Foncier

Le massif fait 165 ha. La commune possède 10 ha de forêt insuffisamment desservie gérée par l'ONF et environ 30 ha de forêt atomisée à l'intérieur du massif privé morcelé.

## Maître d'ouvrage et financements

CRPF Bourgogne-Franche-Comté,  
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

## Partenaire

Commune d'Echenoz-le-Sec

## Déroulement / méthodologie

### Première phase

- ⊙ Enquête spécifique identifiant les parcelles en vente et les acheteurs ;
- ⊙ Création d'une commission composée d'un représentant de la commune, du CRPF, de propriétaires forestiers en charge du suivi des démarches et de la cartographie des peuplements ;
- ⊙ Cartographie des peuplements à la parcelle cadastrale et établissement d'un barème de points ;
- ⊙ Proposition d'organisation des ventes et achats de parcelles ;
- ⊙ Propositions d'achat faites par la commune auprès des propriétaires vendeurs. Mise en relation des vendeurs et des acheteurs limitrophes, promesses de vente et d'achat.

### Deuxième phase

#### Restructuration par échanges de parcelles

Actuellement sur l'ensemble du massif, avec les propriétaires restants, des échanges sont proposés pour créer des entités les plus grandes possible. La commune échange ou revend les parcelles qu'elle a acquises afin de faciliter la constitution d'unités de gestion. Cette opération est entièrement basée sur le volontariat des propriétaires, qui ont perçu dans la démarche le bénéfice obtenu pour la gestion de leur forêt.

## Résultats opérationnels

- ⊙ Sur le massif concerné, le nombre de propriétaires a été diminué des 2/3 !
- ⊙ A partir de leurs parcelles initiales et des parcelles acquises, les propriétaires ont ensuite restructuré l'ensemble, permettant la création de 10 ilots d'un seul tenant, certains dépassant les 10 ha ;

Surf < 1ha	1ha < S < 4ha	4ha < S < 10ha	S > 10ha
<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

- ⊙ La commune a augmenté et restructuré son patrimoine forestier (environ 30 000 € d'achats de parcelles) ;
- ⊙ L'amélioration des peuplements et la mobilisation des bois s'en trouvent facilitées.

## Plus-value territoriale

- ⊙ La commune a notamment regroupé son foncier autour d'une source qui alimente le village et maîtrise aujourd'hui l'axe sur lequel une desserte forestière est envisagée.



## Les syndicats dans vos départements

### Forestiers Privés de Côte d'Or Assemblée générale

Vendredi 6 avril 2018 à Savigny-lès-Beaune

Plus de 80 adhérents ont assisté à l'assemblée générale de Forestiers Privés de Côte d'Or, qui s'est déroulée le vendredi 6 avril 2018 dans le magnifique caveau communal de Savigny-lès-Beaune. Nous remercions Sylvain Jacob, maire de la commune, ainsi que son équipe pour l'accueil qui nous a été réservé.

Joseph de Bucy, Président, fit état de son rapport moral puis donna la parole à Raoul de Magnitot, Trésorier, afin qu'il présente les comptes 2017. Les comptes laissent apparaître un résultat positif pour 2017 de 1 825,79 €. Le budget 2018 devrait également permettre un résultat positif. Joseph de Bucy s'est félicité du fait que le syndicat soit désormais en mesure d'apporter à notre Fédération nationale une quote-part équivalente aux 54 % statutaires à partir de 2018. Forestiers Privés de Côte d'Or s'était engagé à atteindre cet objectif et il y est parvenu.

Avec le nouveau calcul de la cotisation départementale, certains adhérents sont partis, d'autres sont arrivés. Le nombre global reste stable avec **426 adhérents** et une superficie qui a augmenté, passant de 46 939 ha à **47 817 ha**. 2018 a déjà accueilli une dizaine de nouveaux adhérents.

Frédéric Naudet, administrateur, a été réélu à l'unanimité.

La partie statutaire étant terminée, quitus a été donné aux administrateurs et au trésorier pour leur gestion.

Ensuite, Joseph de Bucy a commenté les informations départementales et plus particulièrement le projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, qui continue de cristalliser beaucoup d'oppositions. Joseph de Bucy a expliqué que tout se déroulait pour que les directives du ministère de l'Environnement soient respectées sans tenir compte des intérêts

des propriétaires forestiers. Le rôle du syndicat est de faire entendre leur voix. Joseph de Bucy a rappelé qu'il restait bien des propriétaires concernés par la zone de cœur qui se dessine et que la valeur de leur foncier forestier allait chuter sans compensation. La majorité de ces propriétaires demande à pouvoir disposer d'un droit de retrait. Le dossier reste ouvert mais les espoirs d'obtenir gain de cause s'amenuisent.

En préambule de l'exposé de l'après-midi consacré à « La Forêt bouge » : Sandra Péroux du CRPF Bourgogne-Franche-Comté a présenté ce nouveau site mis en ligne en janvier 2018, destiné à accompagner les forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles.

L'après-midi fut consacré à ce site avec des démonstrations d'utilisation de ses différents services (pour plus de détails voir page 6). Rappelons que cette plate-forme est entièrement gratuite et accessible à tous.

Profitant d'une météo d'après-midi radieuse, les adhérents se sont enfin retrouvés sur le site de Barboron, non loin de Savigny-lès-Beaune, pour évoquer le thème choisi pour l'exposé de vulgarisation du CRPF à savoir « Nouveau propriétaire forestier, que dois-je faire? »

Nous remercions le propriétaire de Barboron pour son accueil chaleureux et nous donnons rendez-vous aux adhérents pour l'an prochain dans une autre contrée de notre département.

*Joseph de BUCY  
Président FPB Côte d'Or*

### Forestiers Privés de Franche-Comté Assemblée générale de la section Jura

Samedi 14 avril 2018 à Clairvaux-les-Lacs

La forêt occupe près de la moitié du territoire du Jura et de la Franche-Comté. Elle est omniprésente dans nos paysages. C'est un rouage important de l'économie de nos zones rurales à travers les nombreux emplois et la valeur ajoutée qu'elle génère.

Tout cela est connu, mais sait-on que 50 % de la forêt jurassienne appartient à des propriétaires forestiers privés qui possèdent une surface moyenne inférieure à 3 hectares ?

La section Jura du Syndicat Forestiers Privés de Franche-Comté a tenu son Assemblée Générale annuelle le samedi 14 avril 2018 à la salle des fêtes de Clairvaux-les-Lacs.

Outre le compte-rendu des réunions, des interventions du président et des administrateurs dans toutes les instances où il est question de la forêt, l'assemblée aborde les dossiers techniques et politiques d'actualité, dans un contexte de regroupement des organismes forestiers de Bourgogne et de Franche-Comté. Citons :

- ✦ L'élaboration du Contrat Régional Forêt- Bois prévoyant une augmentation de la récolte annuelle de bois de 15 %.
- ✦ Le travail du Comité Régional sylvo-cynégétique pour une meilleure prise en compte des impacts des grands gibiers sur les régénérations.



- ✦ Les actions en faveur de la restructuration foncière par regroupement parcellaire ou d'unités de gestion.
- ✦ La problématique de l'exportation de grumes de bois vers la Chine.
- ✦ Le positionnement du syndicat face au développement de mesures de protection des milieux, des espèces et des biotopes, remettant parfois en cause l'exploitation sylvicole.

L'après-midi les participants ont visité la parcelle de futaie jardinée lauréate du prix Sylvotrophée du Parc naturel régional du Haut-Jura, sur la commune de Chatel-de-Joux. La propriété appartient au GF de la Région des Lacs, créé en 1975 et propriété des descendants d'Henri Jobez. La gestion est assurée par les frères Romand, installés dans la commune.

*Christian BULLE  
Président FPFC Jura*

## Sylvotrophée

Christian BULLE  
Président FPFC Jura

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est à l'initiative d'une démarche unique en France : le Sylvotrophée, concours forestier destiné à valoriser une sylviculture produisant du bois tout en respectant les écosystèmes et les autres usagers. Le jury est composé de personnalités représentatives des différentes thématiques économiques, sociales, écologiques ; il examine des forêts exemplaires du point de vue d'une gestion multifonctionnelle.

Sur le terrain, des échanges riches ont permis aux uns et aux autres d'apprécier le peuplement dans sa diversité, l'exceptionnelle qualité des exploitations, notamment la dernière,

et la connaissance fine de Jean-Marc et Jean-Daniel Romand pour tout ce qui touche à la gestion et notamment à la méthode du contrôle, initiée par Adolphe Gurnaud (1825-1898) ingénieur des Eaux et Forêts.

Le premier compas enregistreur avec impression d'un ruban papier a été utilisé par ces forestiers de la fin des années 1800 à la fin des années 1900. Présenté à l'exposition universelle de 1900, il obtient une médaille d'argent. Jean Marc l'a utilisé à ses débuts de forestier.



## Fiscalité

### Quelques rappels

#### IRPP

Pensez à déclarer votre revenu forestier sur l'imprimé 2042 C PRO, chapitre "revenus agricoles", dans la case intitulée "revenu forfaitaire provenant des coupes de bois". Bien entendu, vous ne mettez pas le montant de la coupe que vous avez (ou non) réalisée, mais le revenu forfaitaire forestier, que vous pouvez trouver notamment sur votre avis de taxes foncières, dans la case « Base du forfait forestier », tout en bas du tableau ; vous pouvez aussi le calculer à partir de votre relevé de propriété si vous en avez un à jour (attention, il est actualisé chaque année).

#### DEFI

Vous pouvez aussi bénéficier d'une réduction d'impôt si vous avez fait une acquisition (DEFI acquisition) ou si vous avez souscrit une assurance tempête pour vos peuplements forestiers ; ou encore d'un crédit d'impôts si vous avez fait des travaux (DEFI travaux) ou si vous avez un contrat de gestion.

Ce DEFI (Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement forestier) nécessite, pour en bénéficier, de respecter certaines conditions. vous pouvez consulter votre syndicat pour plus de précisions. Vous pouvez aussi taper le mot DEFI sur votre moteur de recherche : vous aurez alors des liens qui vous donneront des éléments utiles à votre réflexion ; vous pouvez enfin interroger les services fiscaux.

#### IFI

Pour ceux qui sont concernés par l'IFI (qui a remplacé l'ISF), c'est la valeur vénale de vos parcelles ou des parts de GF qu'il convient de prendre, avant d'appliquer les abattements que prévoit la réglementation.

Si, pour des raisons de convenance personnelle, vous avez acheté des parcelles ou des parts de GF, concernées par un engagement de gestion durable, à un prix supérieur à la valeur de marché, ce n'est pas le prix que vous avez payé qu'il faut prendre en compte pour base de calcul de

votre déclaration IFI, mais celui du marché, qui peut dans certains cas être très inférieur à votre prix d'achat.

Petite précision : l'IFI ne concerne que les actifs immobiliers ; pour les GF dont l'actif est composé de forêts et de liquidités, désormais seule la partie correspondant à la forêt est comptée.

Là encore, n'hésitez pas à contacter votre syndicat.

Raoul de MAGNITOT  
Administrateur FPB

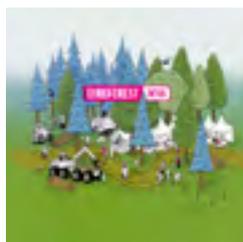
## Nous vous attendons nombreux à

### Le salon forêt-bois en pleine nature

Les 21, 22 et 23 juin 2018, l'ensemble de la filière forêt-bois se retrouvera à Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire, pour la 7<sup>e</sup> édition du salon Euroforest.

Son cadre exceptionnel, sa situation géographique centrale, ses nombreuses animations et démonstrations dans le cadre naturel d'une forêt, en font un des plus grands lieux d'échanges des professionnels de la sylviculture et de la première transformation du bois, qui ont l'opportunité de rencontrer leurs partenaires.

L'édition 2018 accueillera 365 exposants, soit 30 % de plus que la dernière édition.



Les forestiers privés seront présents avec le stand, qui accueillera la revue « Forêts de France », l'assurance Sylvassur et les syndicats de propriétaires forestiers de Bourgogne et de Franche-Comté. Les administrateurs et les permanents seront présents pour répondre à toutes vos questions.

**Forestiers privés de Saône-et-Loire organise son assemblée générale annuelle sur le site, le vendredi 22 juin 2018 à 10 heures.**

Le syndicat met tout en œuvre pour accueillir les très nombreux adhérents intéressés par cette journée exceptionnelle.

Le CRPF Bourgogne-Franche-Comté tiendra également un stand et présentera aux propriétaires qui le souhaitent le nouveau site Internet « La Forêt bouge ».



## Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex  
tél : 03 80 40 34 50  
foretprivée.bourgogne@gmail.com  
Départements : 21-58-71-89

## Forestiers Privés de Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois  
20, rue François-Villon  
25041 Besançon cedex  
tél : 03 81 65 52 76  
franche-comte@fransylva.fr  
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers  
du département : 21-71-58-89 / 25-39-70-90

## Brèves

### 108 parcelles changent de main grâce au Conseil départemental de Côte d'Or

Afin de constituer des entités forestières permettant une exploitation normale le Conseil départemental de Côte d'Or s'implique dans l'amélioration du foncier forestier et aide les propriétaires de moins de 15 ha à se regrouper en contribuant financièrement aux frais dits « de notaire ».

Chaque bénéficiaire peut obtenir 400 euros par an.

Les conditions de l'aide sont légères et chaque projet est discuté au cas par cas !

Ainsi en 2017, 17 propriétaires ont pu bénéficier de cette aide pour 6 parcelles achetées et 102 parcelles échangées !

#### Pour toute information, contacter

**Franck Forestier** - Conseil départemental de Côte d'Or  
franck.forestier@cotedor.fr - 03.80.63.67.40

**Hugues Servant**, ingénieur au CRPF  
hugues.servant@cnpf.fr

06.12.01.49.93 – 03.80.53.10.08

*Hugues SERVANT  
CRPF BFC*

### Création d'un service commun «Valorisation du Bois et Territoire» à la Chambre Régionale d'Agriculture

La partie de taxe foncière «forestière» collectée par les Chambres d'Agriculture est, depuis cette année entièrement reversée à leur instance nationale, l'APCA.

Pour permettre le retour en région du solde des «centimes forestiers» (après un reversement de 50 % au CNPF, 5 % à la FNCOFOR et une contribution au Fonds Stratégique Forêt Bois), la Chambre Régionale a construit son programme d'action, qui a été validé par le CRPF.

Les conseillers forestiers des Chambres sont désormais regroupés au sein d'un service commun régional, piloté par Sabine Lefèvre. L'organisation entre les structures est un peu modifiée, les modalités de financements des actions aussi, mais sur le terrain, vous ne devriez pas voir la différence !!

*Sabine LEFEVRE  
CIA 2590*

### Le CRPF vous informe !

En 2018, le 3<sup>e</sup> numéro sera numérique.

A compter de 2019, les 2 premiers numéros de l'année ne seront envoyés par courrier qu'aux propriétaires de plus de 10 ha et le dernier sera numérique.

Pour tous ceux qui souhaitent recevoir le journal par mail, merci de communiquer votre adresse à :

**fabienne.blanc@cnpf.fr**

Le journal est toujours téléchargeable par tous sur le site du CRPF BFC.

**Pour les adhérents de Syndicats**, l'envoi par mail sera privilégié mais l'envoi papier reste possible.

**EUROFOREST 2018**

Salon de la filière bois en pleine nature

Voyage en bus organisé, il reste quelques places.

**Judi 21 juin 2018** départs prévus :

- 6h30 à Baume-les-Dames (25) : péage n°5 (Autechaux)
- 7h00 à Besançon : péage n°4 (École-Valentin)
- 8h15 à Lons-le-Saunier (39) : péage n°8
- 9h à proximité de Bourg-en-Bresse (01) : péage n°5 (Attignat)
- 9h20 à Mâcon (71) : sortie n°2

**Pour infos et réservation,**

Contactez **Marion PILATE** (CIA 25-90) 07.61.71.36.76

## Contacts

### Forestiers Privés de Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANCON CEDEX  
tél : 03 81 51 89 24  
franche-comte@fransylva.fr

### CRPF Bourgogne-Franche-Comté

18 bd Eugène Spuller  
21000 DIJON  
tél : 03 80 53 10 00  
bfc@cnpf.fr

### Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX  
tel : 03 80 40 34 50 - fax : 03 80 40 34 52  
foretprivée.bourgogne@gmail.com

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP en date du 31/12/2013.  
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr.

### La Forêt Privée de Bourgogne-Franche-Comté

**Éditeurs** : Forestiers Privés de Franche-Comté (Syndicat professionnel) et de Bourgogne, CRPF Bourgogne-Franche-Comté  
Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – 25041 Besançon-Cedex.

**Directeur de Publication** : Charles de GANAY – **Comité de rédaction** : Jean-François JORIOT, Joseph de BUCY, Christian BULLE, François JANEX, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Marie-Cécile DECONNINCK. **Secrétaire de rédaction** : Fabienne BLANC.

**Abonnement gratuit. Tirage** : 25 000 exemplaires. **Parution** quadrimestrielle. **Impression** : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. N°2 - juin 2018

